



## **APPEL D'OFFRES PUBLIC**

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h, à la date ci-dessous, à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, pour :

**Soumission no : 2012-101**

**Reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de la Ville de Montréal en 2012**

**Date d'ouverture : Le 29 mai 2012 à 11 h**

**Dépôt de garantie :**

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission représentant une somme de 10% du montant soumissionné, émis par une compagnie d'assurances autorisée par l'autorité des marchés financiers. Un engagement d'une telle compagnie d'assurances, stipulant un cautionnement d'exécution de 50% du montant annuel de la soumission et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, biens et services de 50 % du montant annuel de la soumission, seront accordés au soumissionnaire s'il devient l'adjudicataire du contrat.

Renseignements : Chantal Brisson, ingénieure, 514-872-6946.

**Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.**

**Documents :**

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 11 mai 2012.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 11<sup>E</sup> JOUR DE MAI 2012.**

**M. Daniel Hébert**  
**Secrétaire d'arrondissement**